

## Zoom sur la qualité de l'emploi (3/6)

### TEVA – Indicateurs 2012-2015

La collection Formabref TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication porte sur la qualité des emplois occupés par les jeunes sortis en 2011/2012 de l'enseignement secondaire technique.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur plusieurs générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion professionnelle et de qualité des emplois occupés, au fil des réformes et de la conjoncture.

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

En référence à l'année scolaire 2011/2012, 1 484 des 3 766 élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire technique (EST) interrompent leurs études pour la première fois. 87 % de ces élèves achèvent cette année avec succès en sortant diplômés et 13 % ne sont pas reçus à l'examen.

Le présent document propose une analyse de la qualité des emplois occupés par cette **génération TEVA 2012-2015 de primo-sortants de l'EST** au travers d'une description de la nature des emplois occupés.

La part des diplômés en emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI) progresse au fil des trois années qui suivent la sortie de l'école. La plus forte augmentation concerne les techniciens, même s'ils sont systématiquement moins souvent sous CDI que les autres diplômés de l'EST.

La part de l'emploi à temps plein est relativement stable. Trois ans après la sortie de l'école, de l'ordre de 20 % des détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires techniques travaillent à temps partiel, contre 10 % de ceux issus de la formation professionnelle.

Quant à la rémunération, elle progresse au fil des emplois occupés sous CDI par les diplômés. L'augmentation de salaire est certainement l'un des facteurs qui motivent les jeunes à changer d'emploi. Les détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires techniques sont, en règle générale, les mieux rémunérés, de 1,5 à 2 fois le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (ssmh).

# Type d'emploi

Les diplômés de l'enseignement secondaire technique passent, en moyenne, **22 mois** dans des emplois **sous CDI**, contre **13 mois pour les non-diplômés**, au cours des 36 mois qui suivent la sortie de l'école.

## CITP/CCM (CCP)

Les diplômés passent, en moyenne, **24 mois** dans des emplois **sous CDI**.

## CATP (DAP)

Les diplômés passent, en moyenne, **24 mois** dans des emplois **sous CDI**.

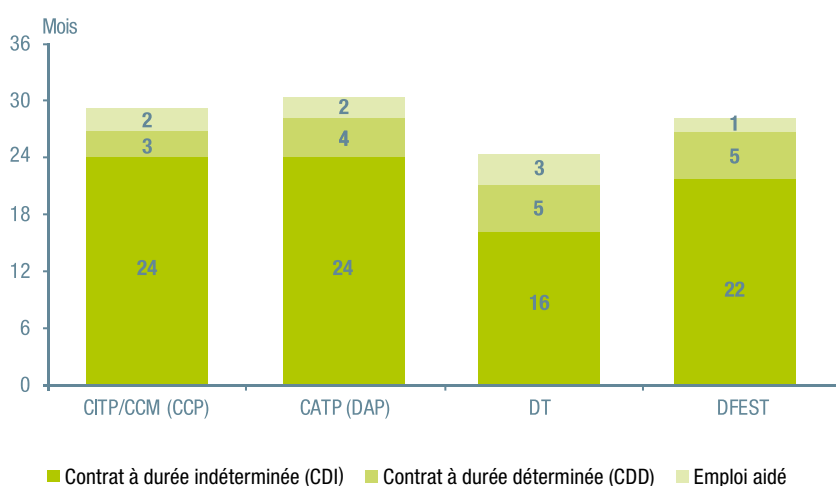
## DT

Les diplômés passent, en moyenne, **16 mois** dans des emplois **sous CDI**.

## DFEST

Les diplômés passent, en moyenne, **22 mois** dans des emplois **sous CDI**.

## Distribution du temps passé en emploi selon le diplôme obtenu et le type d'emploi (en mois)



Source : Observatoire de la formation

### De quoi parle-t-on ?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre<sup>1</sup> » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- **contrat à durée indéterminée (CDI)**, y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- **contrat à durée déterminée (CDD)**, y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier<sup>2</sup>,
- **emploi aidé**, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sont dans une situation « autre », les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

<sup>2</sup> y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

<sup>3</sup> AIP / CAE / CIE / CIE-EP / MS / OTI / SR.

Au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école, **la part des diplômés** de l'enseignement secondaire technique **en emploi sous CDI s'élève**, en moyenne, **à 78 %, contre 64 % pour la part des non-diplômés**.

### CITP/CCM (CCP)

**82 % des diplômés** en emploi directement après la sortie de l'école, sont **sous CDI**.

Après un an, **75 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après deux ans, **90 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après trois ans, **90 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

### CATP (DAP)

**75 % des diplômés** en emploi directement après la sortie de l'école, sont **sous CDI**.

Après un an, **73 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après deux ans, **84 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après trois ans, **90 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

### DT

**47 % des diplômés** en emploi directement après la sortie de l'école, sont **sous CDI**.

Après un an, **51 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après deux ans, **70 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après trois ans, **85 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

### DFEST

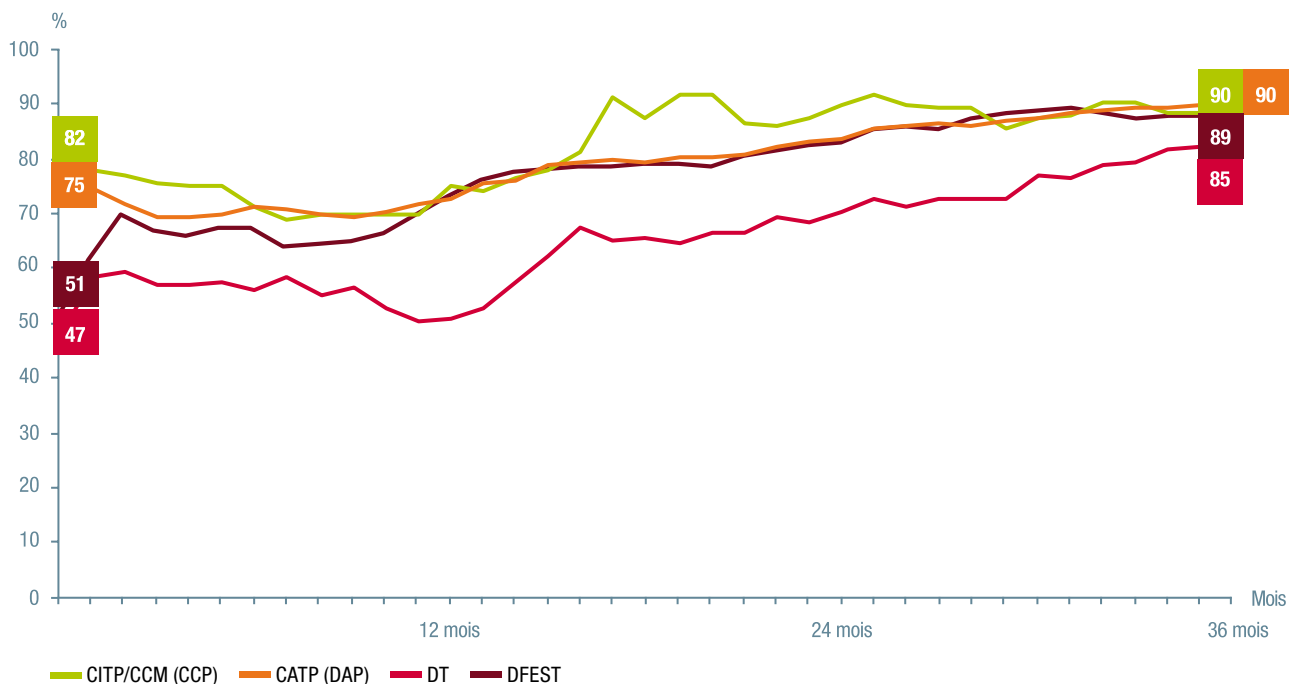
**51 % des diplômés** en emploi directement après la sortie de l'école, sont **sous CDI**.

Après un an, **74 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après deux ans, **83 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

Après trois ans, **89 % des diplômés** en emploi sont **sous CDI**.

## Évolution de la part des diplômés en emploi sous CDI au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école (en %)



Source : Observatoire de la formation

# Temps de travail

Les diplômés de l'enseignement secondaire technique **travaillent\* à temps plein\*\***, en moyenne, **23 mois**, contre **13 mois** pour les non-diplômés, au cours des 36 mois qui suivent la sortie de l'école.

## CITP/CCM (CCP)

Les diplômés passent, en moyenne, **23 mois** dans des emplois **à temps plein**.

## CATP (DAP)

Les diplômés passent, en moyenne, **25 mois** dans des emplois **à temps plein**.

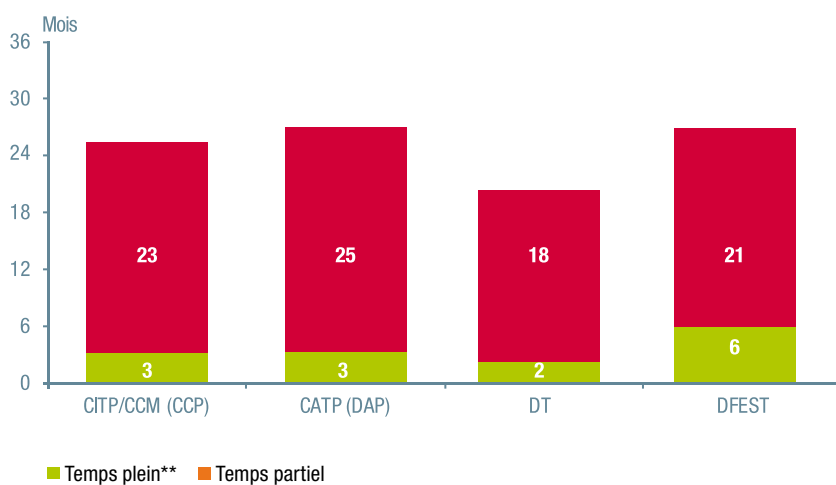
## DT

Les diplômés passent, en moyenne, **18 mois** dans des emplois **à temps plein**.

## DFEST

Les diplômés passent, en moyenne, **21 mois** dans des emplois **à temps plein**.

## Distribution du temps passé en emploi\* selon le diplôme obtenu et le temps de travail (en mois)



\* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

\*\* À temps plein ou à plus de 90 % du temps de travail légal.

Note : la somme de temps passé en emploi selon le temps de travail peut être différente de la somme de temps passé en emploi sous CDD et sous CDI, en raison de données non renseignées sur le temps de travail.

Source : Observatoire de la formation

Au cours des trois ans qui suivent leur sortie de l'école, **la part des diplômés** de l'enseignement secondaire technique **en emploi\* à temps plein\*\* s'élève**, en moyenne, à **87 %**, contre **77 %** pour la part des non-diplômés.

### CITP/CCM (CCP)

**89 % des diplômés** en emploi directement **après la sortie de l'école**, sont **à temps plein**.

Après un an, **86 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après deux ans, **89 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après trois ans, **89 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

### CATP (DAP)

**91 % des diplômés** en emploi directement **après la sortie de l'école**, sont **à temps plein**.

Après un an, **92 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après deux ans, **91 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après trois ans, **90 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

### DT

**78 % des diplômés** en emploi directement **après la sortie de l'école**, sont **à temps plein**.

Après un an, **88 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après deux ans, **90 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après trois ans, **90 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

### DFEST

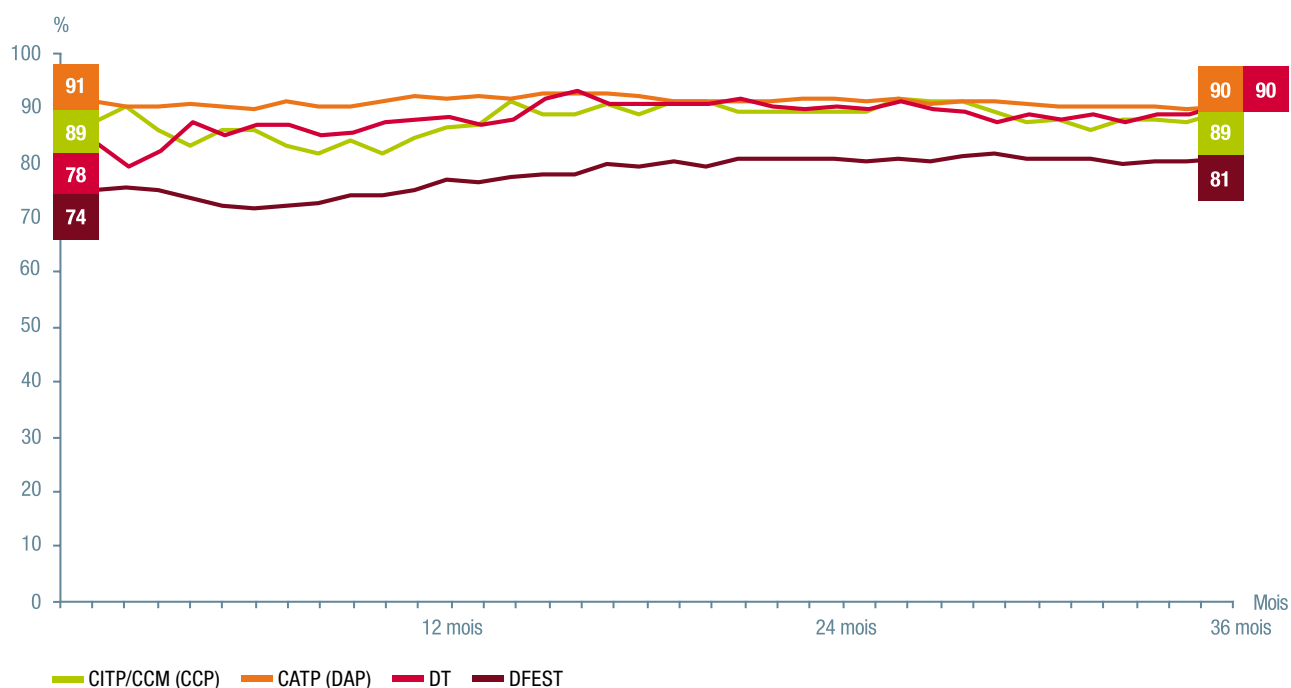
**74 % des diplômés** en emploi directement **après la sortie de l'école**, sont **à temps plein**.

Après un an, **76 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après deux ans, **81 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

Après trois ans, **81 % des diplômés** en emploi sont **à temps plein**.

## Évolution de la part des diplômés en emploi\* à temps plein\*\* au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école (en %)



\* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

\*\* À temps plein ou à plus de 90 % du temps de travail légal.

Source : Observatoire de la formation

# Rémunération

Les diplômés de l'enseignement secondaire technique **passent**, en moyenne, **9 mois** (34 % du temps passé en emploi) dans des emplois\* **rémunérés plus de 1,5 fois le salaire social minimum horaire légal (ssmh)\*\***, contre **2 mois** (14 % du temps passé en emploi) **pour les non-diplômés**, au cours des 36 mois qui suivent la sortie de l'école.

## CITP/CCM (CCP)

Les diplômés passent, en moyenne, **19 mois** dans des emplois rémunérés entre 1,02 et 1,5 ssmh.

## CATP (DAP)

Les diplômés passent, en moyenne, **20 mois** dans des emplois rémunérés entre 1,02 et 1,5 ssmh.

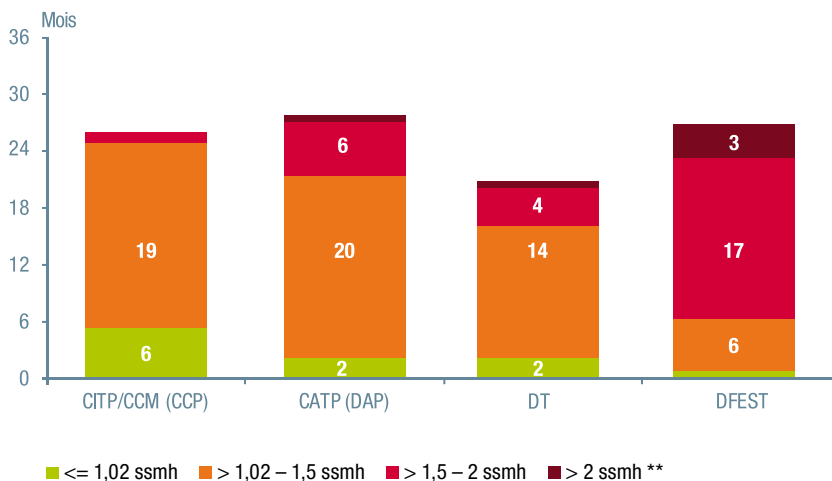
## DT

Les diplômés passent, en moyenne, **14 mois** dans des emplois rémunérés entre 1,02 et 1,5 ssmh.

## DFEST

Les diplômés passent, en moyenne, **6 mois** dans des emplois rémunérés entre 1,02 et 1,5 ssmh.

## Distribution du temps passé en emploi\* selon le diplôme obtenu et le salaire social minimum horaire légal (en mois)



\* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

\*\* Salaire social minimum horaire légal (ssmh) : Salaire Social Minimum (SSM) mensuel pour travailleurs non qualifiés divisé par 173 (Source : IGSS).

Note : la somme de temps passé en emploi selon le salaire social minimum horaire légal, peut être légèrement différente de la somme de temps passé en emploi sous CDD et sous CDI, en raison de données non renseignées sur la composition du salaire horaire.

Source : Observatoire de la formation

Au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école, **les diplômés** de l'enseignement secondaire technique **gagnent sous CDI\*** en début de contrat, en moyenne, **14,8 euros de l'heure\*\***, contre **13,2 euros de l'heure\*\*** pour les non-diplômés.

### CITP/CCM (CCP)

**89 % des diplômés signent au moins un CDI** au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

**Les diplômés signent jusqu'à trois CDI** différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 11,9 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.**

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 13,6 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.**

*Indicateur non fourni - Moins de 10 diplômés concernés.*

### CATP (DAP)

**91 % des diplômés signent au moins un CDI** au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

**Les diplômés signent jusqu'à cinq CDI** différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 13,9 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.**

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 14,7 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.**

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 14,9 euros de l'heure à partir du troisième CDI.**

### DT

**75 % des diplômés signent au moins un CDI** au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

**Les diplômés signent jusqu'à quatre CDI** différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 13,8 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.**

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 14,6 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.**

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 13,8 euros de l'heure\*\*\* à partir du troisième CDI.**

### DFEST

**80 % des diplômés signent au moins un CDI** au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

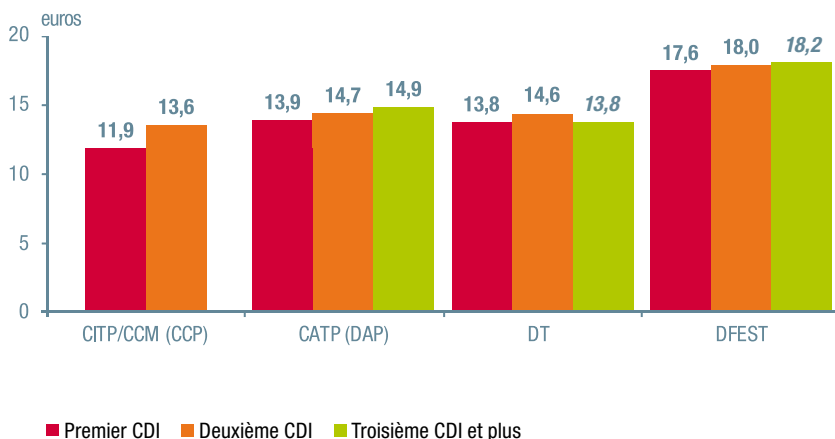
**Les diplômés signent jusqu'à quatre CDI** différents au cours des trois ans qui suivent la sortie de l'école.

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 17,6 euros de l'heure lorsqu'ils signent un premier CDI.**

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 18,0 euros de l'heure lorsqu'ils signent un deuxième CDI.**

**Les diplômés gagnent, en moyenne, 18,2 euros de l'heure\*\*\* à partir du troisième CDI.**

## Distribution du salaire horaire\*\* moyen selon le diplôme obtenu et le nombre d'épisodes d'emploi sous CDI\* (en euros)



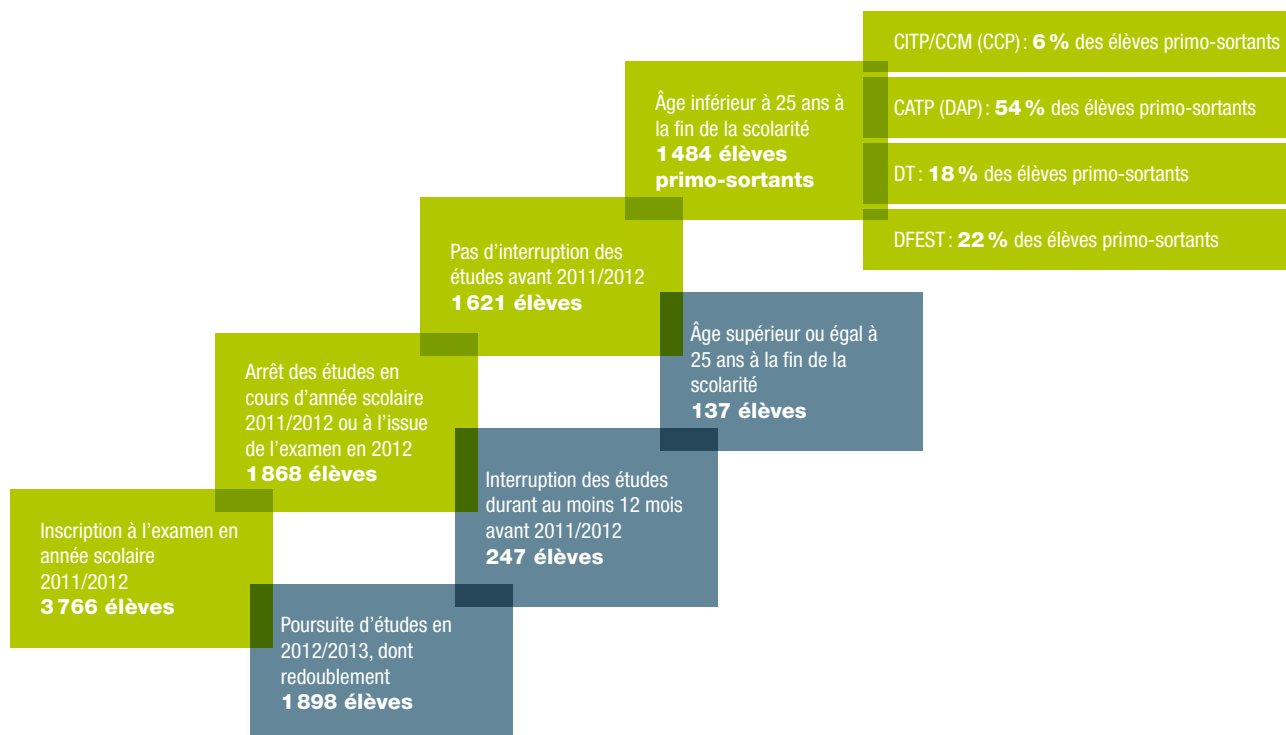
\* Hors indépendants et aidants.

\*\* Salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

\*\*\* En italique : valeur donnée à titre indicatif en raison du faible nombre de diplômés concernés (entre 10 et 30).

Source : Observatoire de la formation

# Génération TEVA 2012-2015



Source : Observatoire de la formation

L'étude TEVA 2012-2015 vise à explorer les trois premières années de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie de l'école, en 2011/2012.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique sont étudiés :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien,
- le **DFEST**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques.

Suite à la **loi du 19 décembre 2008** portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (**CCP**) et le CATP par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (**DAP**).

Le CITP et le CCM sont regroupés dans le cadre de cette étude.

Au total, **1 484 élèves** parmi 3 766 sortent pour la première fois de l'école en cours d'année scolaire 2011/2012 ou à l'issue de l'examen en 2012. Ce sont les **primo-sortants\***. Ils **sont suivis jusqu'en 2015**.

**87 % des primo-sortants sont diplômés\*\*.**

\* Pour en savoir plus : Baromètre TEVA - [www.teva.lu](http://www.teva.lu)

\*\* Détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique.